

6 Société et Culture

Université Omar Bongo/ Appel à la grève de la Frapes et du Snec

Un mouvement pas suivi

P.M.M
Libreville/Gabon

HIER, 24 heures après l'appel à la grève lancé lundi par les enseignants membres du Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec), section Université Omar Bongo (UOB) et ceux de la Force de réflexion et d'actions pour l'enseignement supérieur (Frapes), le grand portail de l'UOB

a été débarrassé de ses barricades et les amphithéâtres grouillaient de monde. La suspension des cours annoncée par les enseignants syndiqués exigeant comme condition de reprise le départ du recteur Marc-Louis Ropivia n'est pas totalement effective. C'est le constat fait hier à notre passage vers 11 heures à l'UOB. La plupart des enseignants étaient à leurs postes. Du département de Droit à celui d'Économie, en pas-



Photo : MTB

Des étudiants de la Faculté des lettres sortant des cours hier à l'UOB.

sant par celui d'Histoire, on pouvait apercevoir des étudiants concentrés sur leurs épreuves d'examen du second semestre. Ce qu'a confirmé Paul-Marie, étudiant inscrit en Faculté des lettres et des sciences humaines (Flsh). « Je m'appête à rejoindre l'amphi pour un examen d'histoire de l'Europe antique. Nous sommes en période d'examen pour le compte du second semestre. Les épreuves se déroulent bien. L'enseignant est à son poste malgré la

grève », a-t-il souligné. Dans certains départements, les enseignements vont bon train selon quelques étudiants que nous avons rencontrés. Ailleurs par contre, on note quelques absences, comme l'a indiqué Orphé, étudiant en Études ibériques : « Nous attendons un de nos professeurs qui accuse un retard de plus d'une heure. Son absence est peut-être due à la grève. »

Enseignement supérieur/Crise de l'UOB

Guy-Bertrand Mapangou rencontre le Snec, la Frapes et les autorités rectORALES

Christian KOUIGA
Libreville/Gabon

La séance de travail avec les responsables des deux syndicats, et l'entrevue qui a suivi avec le recteur de l'UOB, Marc-Louis Ropivia, ont permis de faire le tour des fondamentaux de la grogne et d'en appeler à la sagesse de tous.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Guy-Bertrand Mapangou a échangé, hier, à l'avenue de Cointet, dans ses bureaux, avec les responsables du Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec-UOB) et ceux de la Force de réflexion et d'actions pour l'enseignement supérieur (Frapes), représentés respectivement par Mike Moukala Ndoumou, et Tom Frédéric Mambenga Ylagou.



Photo : DR

Le ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur, Guy-Bertrand Mapangou, s'entretenant avec les syndicalistes de l'Université Omar Bongo...

Survenant au lendemain de la grève déclenchée le 5 mars dernier par les deux syndicats, cette rencontre a eu pour effet bénéfique d'engager un échange positif avec la tutelle. Les deux parties ont reconnu que cette grogne aurait pu être évitée si la sagesse et l'humilité avaient prévalu. Davantage du côté des autorités rectORALES, que les parte-

naires sociaux accusent d'avoir allumé la mèche avec la sortie médiatique du conseiller du recteur proférant des "injures à l'endroit des enseignants". Un facteur adjuvant auquel il faut adjoindre la "gestion en dents de scie de l'UOB par l'actuelle équipe rectorale". Deux raisons qui auront fait que le Snec-UOB et la Frapes en viennent à exi-



Photo : DR

... avant de recevoir les autorités rectORALES.

ger le départ de Marc-Louis Ropivia, de la tête de l'Université Omar Bongo. Les enseignants-chercheurs estimant, d'ailleurs, que depuis sa nomination, il y a 5 ans, l'UOB a beaucoup perdu de sa superbe. Du fait d'une "gouvernance approximative et d'une condescendance mal contenue du recteur". Autant de probléma-

tiques qui sont passées au crible hier. Le ministre d'Etat Mapangou a mis à profit cette occasion pour demander aux deux syndicats, reçus en première heure, de mettre un peu d'eau dans leur vin, en se mettant au-dessus de cette polémique. Pour éviter à l'UOB le spectre d'une année blanche. L'invite a donc été faite que le linge sale soit lavé

en famille. « Car, il y va de l'image de votre corporation d'enseignants-chercheurs, du syndicalisme et de votre institution qu'est l'UOB qui peine déjà à sortir des sentiers battus », a déclaré le ministre d'Etat. L'objectif visé par cet échange avec les partenaires sociaux était de ramener la sérénité dans une université où, avouons-le, les parties en conflit se regardent désormais en chiens de faïence. Au grand dam des étudiants qui en payent le lourd tribut. En deuxième heure, Guy-Bertrand Mapangou a reçu les autorités rectORALES. Marc-Louis Ropivia a informé des consignes édictées par sa tutelle. Avec pour mission de tout faire pour éteindre le feu qu'on l'accuse, à tort ou à raison, d'allumer à l'Université Omar Bongo.

Éducation/Campagne de sensibilisation à la cybercriminalité au lycée Nelson Mandela

Les apprenantes face aux dangers de l'internet

SNN
Libreville/Gabon

La campagne de sensibilisation aux violences faites aux femmes sur internet, initiée dernièrement par l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (Aninf), en partenariat avec le réseau Femmes connectées du Gabon, se poursuit et prend fin demain jeudi 8 mars. Hier la coordinatrice de ladite campagne, Annaïck Moubouyi-Bouyer et son équipe étaient au lycée d'Application Nelson Mandela de Libreville. Comme partout où la caravane est déjà passée, le message était le même: expliquer aux jeunes filles les



Photo : SNN

La coordinatrice de la campagne, Annaïck Moubouyi-Bouyer, expliquant les dangers d'internet aux apprenantes.

dangers d'internet. Occasion pour Annaïck Moubouyi de revenir sur les objectifs de l'atelier. « Etant donné que les femmes sont les principales victimes des cybercrimes,

cette campagne vise donc à sensibiliser les femmes et les jeunes filles aux dangers sur internet et surtout de leur enseigner les bonnes pratiques, mais également appeler les parlementaires



Photo : SNN

Les élèves attentives aux conseils du réseau Femmes connectées du Gabon.

gabonais à adopter les lois en matière de cybercriminalité. » Elles étaient une centaine de jeunes filles à bénéficier des enseignements sur ce qu'est la cybercriminalité

avec, notamment, les effets de la photographie qui l'accompagne et des vidéos intimes d'une personne sans son consentement, ainsi que l'arnaque aux sentiments.

A tour de rôle, les orateurs ont donc montré aux apprenantes, entre autres, que la cybercriminalité, de façon simple, ce sont tous les crimes qui sont commis via les réseaux informatiques (ordinateurs, portables, tablettes). Il existe donc deux types d'atteintes : aux personnes et aux biens. En ce qui concerne l'atteinte aux personnes, le harcèlement sexuel a été cité. Aussi, pour être à l'abri de la cybercriminalité, les caravaniers ont-ils conseillé aux élèves « de ne jamais prendre, encore moins publier sur les réseaux sociaux des photos ou de vidéos intimes d'elles, de ne pas divulguer trop d'informations personnelles sur elles. »